



Anne Lupfer est experte en gestion des risques et mise en œuvre de la sécurité de l'information.

Mars 2017

RGPD : RSSI, vous avez un rôle à jouer !

Nous ne vous l'apprenons plus, le RGPD a un impact transverse pour les entreprises. Si plusieurs Directions sont naturellement impliquées dans les chantiers de mise en conformité, le RSSI, quant à lui, l'est moins systématiquement. Alors, si vous en doutiez encore, vous (RSSI) avez un rôle à jouer dans cette mise en conformité.

Maître de l'art de la joute verbale, vous vous engagerez dans les actions de sensibilisation nécessaires à la mobilisation de tous dans un tel chantier d'entreprise. Vous transmettez les décisions prises en matière de gouvernance et de protection des données de l'entreprise. Vous véhiculerez les bonnes pratiques indispensables à la protection des DCP et leur traitement.

Virtuose du risque en sécurité de l'information, vous contribuez déjà à protéger le patrimoine informationnel de l'entreprise et par effet cascade, les données de l'entreprise. Vous épaulerez donc entre autres le juridique dans l'approche risque, en vue de protéger les données à caractère personnel, et le RPCA (Responsable des Plans de Continuité d'Activité) dans l'intégration de la protection des DCP dans les plans de continuité.

Fin négociateur, vous vous attachez à ce que les dispositifs techniques et organisationnels soient déployés afin d'apporter un niveau de sécurité adéquat. Véritable partenaire de la DSI, vous apporterez du liant dans les nouveaux projets comme dans les évolutions, en participant à la définition des standards techniques et des règles d'urbanisme. « Security by Design » et « Privacy by Design » seront pris en compte par les MOA et mis en œuvre par la DSI.

Zen en toute circonstance, vous endosserez le rôle d'auditeur. Vous contrôlerez la mise en place des dispositifs de protection des DCP et vous vous assurerez de leur efficacité. Véritable coach, vous n'hésitez pas à forcer chacun à trouver le dispositif le plus adéquat. Les équipes seront alors dans les meilleures conditions pour recevoir l'autorité de contrôle.

Convaincu ? Si ce n'est pas encore le cas, imaginez ce qu'il adviendrait de vous si vous ne faisiez rien ? Les audits de sécurité de vos fournisseurs ne seraient plus conduits, un incident de sécurité entraînerait la divulgation de DCP de vos clients, salariés, candidats... et pour finir, votre patron irait en prison. Et vous ? Vous, vous deviendrez alors une espèce menacée. Alors, pour éviter cela : engagez-vous dans la mise en conformité au RGPD. Et qui sait, le RGPD est peut-être une opportunité pour les entreprises de se réapproprier leurs données...